

Image not found or type unknown



Augmentation de pension alimentaire

Par **valmark**, le **18/03/2015** à **16:45**

Bonjour à tous

En tant qu'intérimaire, j'ai un salaire mensuel imposable moyen de 1200 euros pour 2014. Je paie actuellement 500 euros en PA pour mes 3 enfants, mon ex veut une augmentation de 250 euros.

Je suis remarié depuis le divorce et ma nouvelle femme gagne aussi sa vie - son revenu à elle sera-t-il pris en compte?

Merci